

Gendarmes de Moussey. Résistants de la première heure

Ils ont payé cela très cher : tous arrêtés le 18 août 44, déportés le 19

Les gendarmes René Morelle, Charles Rappenecker et Joseph Teyber seront exécutés au crématoire du Struthof dans la nuit du 1er au 2 septembre

Le chef Marcel Demaline sera déporté à Dachau, Auschwitz, puis Buchenwald. Là il sera exécuté d'une balle dans la nuque le 24 février 45

Seul le gendarme Koch est rentré

Quatre Gendarmes de Moussey Morts en Déportation

Parmi les 154 habitants de la vallée du Rabodeau qui moururent en déportation figurent le Maréchal-logis, chef de gendarmerie Marcel Demallhe, les gendarmes René Morelle, Charles Rappecker et Joseph Teiber. A la mémoire de ces quatre braves, victimes de leur patriotisme, une plaque a été apposée à la caserne de gendarmerie de Moussey.

La cérémonie fut présidée par M. Hosteing, sous-préfet de Saint-Dié en présence du Colonel Lebas, commandant la 6e légion de gendarmerie; du Colonel Marlier, chef de la résistance Vosges-Alsace; du Commandant Frenesy, commandant la compagnie de gendarmerie des Vosges; du Lieutenant Bosch, commandant la section de Saint-Dié; de Mlle Bentz, substitut du Procureur de la République; de MM. Noirot, Juge d'instruction; Creusot, conseiller général; Arnould, maire de Moussey; des Maires des localités voisines, des présidents des associations patriotiques et d'un grand nombre d'habitants de la commune.

En l'église paroissiale, un service religieux fut d'abord célébré, au cours duquel M. le curé Gassmann évoqua le

souvenir des tragique journées de 1944 et glorifia ceux qui en furent les victimes.

Derrière la Fanfare des Etablissements Lœderich, un cortège se forma. Il se rendit d'abord au monument aux Morts où une gerbe fut déposée. Puis, à la caserne de gendarmerie où les gendarmes en armes rendirent les honneurs.

Tour à tour MM. le lieutenant Bosch, le colonel Marlier et Creusot retracèrent la vie toute de dévouement des quatre gendarmes et exaltèrent la grandeur de leur sacrifice.

Enfin, M. Hosteing apportant aux disparus l'hommage reconnaissant du gouvernement de la République. - Nous devons nous efforcer, dit-il, d'achever l'œuvre qu'ils ont commencée; il nous appartient de leur rester fidèles et de respecter leur volonté.

Au pied de la plaque, le Colonel Lebas déposa une gerbe à laquelle d'autres vinrent s'ajouter.

La cérémonie prit fin à la mairie où, au cours d'un vote d'honneur, M. Arnould remercia les personnalités qui, par leur présence, ont donné à la cérémonie l'éclat qui convient.

Esse
L'état
ché a
mair
priés
flon
chez
Verp

La
faite
Thi
som
été
pon
de
lés
S
gér
leu

S
E
Et
cu
Et

(e
re
pe

ni
y
o
q



Photos de la cérémonie du 18 août 1949
(Source : Légion de Gendarmerie des Vosges)





La plaque sur la façade de l'actuelle Gendarmerie :